

PREFET DE LA CHARENTE
Rapport d'inspection N°16-001761
Inspection de la protection animale en abattoir de
boucherie



Date de l'inspection : 05/04/2016

Partie administrative

Structure d'inspection DDCSPP de la Charente
Adresse 7-9 rue de la Préfecture
CS 22303
16023 ANGOULEME CEDEX
email ddcsp@charente.gouv.fr
Inspecteur(s)

Contexte de l'inspection Programmation

Établissement inspecté

Raison sociale/Dénomination COMMUNAUTE COM DU CONFOLENTAIS
Enseigne établissement/Dénomination CENTRE D'ABATTAGE DE CHARENTE LIMOUSINE
N° SIRET / N° NUMAGRIT 24160041000062
Adresse postale 70 AV GAMBETTA
CTRE ABATTAGE CHARENTE LIMOUSINE
16500 CONFOLENS
N°ILU 16106003
N°EDE 16106135

Inspection : Activité inspectée

Type d'activité Chaîne d'abattage d'animaux de boucherie
Identifiant de l'unité d'activité LIBRE CHAINEOVINSCONF
Site d'intervention CHAINEOVINSCONF-Chaîne abat anx boucherie-CENTRE D'ABATTAGE DE
Méthode Grille : Inspection de la protection animale en abattoir de boucherie, Version 1

Prélèvement(s)

Points de contrôle :

A

Locaux

B - Non conformité
mineure

Absence de pont et de rampes sur la zone de réception.

A01	Environnement, abord, existence, conception, superficie, sectorisation des locaux	C - Non conformité moyenne
	<i>Absence de pont et de rampes sur la zone de réception mais présence de portes de protection latérales.</i>	
A0101	Quais et zones de réception	C - Non conformité moyenne
	<i>Absence de pont et de rampes mais présence de portes de protection latérales.</i>	
A0102	Logements des animaux tout venant	A - Conforme
A0103	Logements pour animaux à contraintes spécifiques	B - Non conformité mineure
	<i>Pas de case dédiée à cet usage mais mise à disposition en cas de besoin (croix rouge sur l'ardoise)</i>	
A0104	Couloirs de circulation et d'amenée au piège	Pas observé
A02	Maintenance	A - Conforme
A03	Ventilation	A - Conforme
A04	Éclairage et ambiance sonore	A - Conforme
B	Équipements	C - Non conformité moyenne
	<i>Présence des modes d'emploi, du registre des opérations d'entretien et du plan de maintenance à vérifier lors de la prochaine inspection. Absence d'enregistrement des constantes électriques délivrées. Les paramètres électriques ne sont pas visibles par l'opérateur au moment de l'utilisation du matériel (boîtier placé derrière l'opérateur).</i>	
B01	Équipements spécifiques : animaux vivants, mise à mort, saignée	C - Non conformité moyenne
	<i>Présence des modes d'emploi, du registre des opérations d'entretien et du plan de maintenance à vérifier lors de la prochaine inspection. Absence d'enregistrement des constantes électriques délivrées. Mauvais positionnement du boîtier par rapport à l'opérateur qui ne peut vérifier les constantes appliquées. Le boîtier est positionné derrière l'opérateur qui ne peut dès lors pas vérifier les valeurs affichées.</i>	
B02	Matériels utilisés pour guider les animaux	A - Conforme
B03	Matériels d'étourdissement	C - Non conformité moyenne
	<i>Présence des modes d'emploi, du registre des opérations d'entretien et du plan de maintenance à vérifier lors de la prochaine inspection. Absence d'enregistrement des constantes électriques délivrées. La pince d'origine a été modifiée (semble raccourcie). Elle n'est pas adaptée aux jeunes petits ruminants.</i>	
B04	Matériels de saignée	A - Conforme
B05	Matériels d'immobilisation	A - Conforme
	<i>Présence d'un restrainer. Plan de maintenance à vérifier lors de la prochaine inspection.</i>	
B06	Matériels de mise à mort des animaux inaptes à l'abattage	Pas observé
	<i>Absence d'animaux inaptes à l'abattage lors de l'inspection.</i>	
C	Personnel	D - Non conformité majeure
	<i>Voir item cidessous</i>	
C01	Tenue de travail	A - Conforme
C02	Connaissance des bonnes pratiques et des étapes essentielles de maîtrise de la gestion de la protection animale	D - Non conformité majeure
	<i>Abattage conventionnel : Deux opérateurs ont procédé à l'étourdissement des animaux. En règle générale, la pince n'est pas positionnée entre les yeux et les oreilles des animaux notamment pour les chevreaux. Pour l'opérateur à l'étourdissement et au hissage : sur 23 animaux, application de la pince, 4 fois conforme, 4 fois derrière les oreilles et 15 fois de travers (un côté à l'avant de l'oreille et</i>	

de l'autre côté à l'arrière).

Pour l'opérateur à l'étourdissement et l'ablation de la tête : sur 34 animaux, aucune fois conforme, 12 fois derrière ou sur les oreilles et 14 fois de travers (un côté à l'avant de l'oreille et de l'autre côté à l'arrière), 2 fois sur le cou et 4 fois sur les yeux. Constat déjà relevé avec cet opérateur fin 2014.

Abattage rituel :

Le sacrificateur pratique la saignée avec un geste de cisaillement. Il ne respecte pas le temps de maintien de la tête après la saignée. Il applique la zone de saignée sur l'arrière train de l'animal situé à l'avant.

L'opérateur au hissage ne prend pas en compte les éventuelles pertes de conscience retardées : pas d'application de la pince à électronarcose au delà des 30 secondes après la saignée.

C03	Instructions spécifiques disponibles sur site	D - Non conformité majeure
<i>Instructions disponibles dans les fiches de poste mais les MON ne sont pas rédigés.</i>		
D	Fonctionnement	D - Non conformité majeure
<i>Voir items ci dessous</i>		
D01	Comportement du personnel et application des MON	D - Non conformité majeure
<p><i>Abattage conventionnel :</i> <i>Mauvais positionnement de la pince à électronarcose. Un des deux opérateurs positionne la pince sur les yeux et dans le cou.</i></p> <p><i>Abattage rituel :</i> <i>Le sacrificateur pratique la saignée avec un geste de cisaillement. Il ne respecte pas le temps de maintien de la tête après la saignée.</i></p>		
D0101	<i>Déchargement, circulation, logement, amenée au poste d'abattage</i>	<i>A - Conforme</i>
<i>Pas de déchargement observé ce jour.</i>		
D0102	<i>Immobilisation</i>	<i>A - Conforme</i>
<p><i>Abattage conventionnel :</i> <i>Conforme</i></p> <p><i>Abattage rituel :</i> <i>Conforme</i></p>		
D0103	<i>Étourdissement</i>	D - Non conformité majeure
<p><i>Deux opérateurs ont procédé à l'étourdissement des animaux. En règle générale, la pince n'est pas positionnée entre les yeux et les oreilles des animaux notamment pour les chevreaux.</i></p> <p><i>Pour l'opérateur à l'étourdissement et au hissage : sur 23 animaux, application de la pince, 4 fois conforme, 4 fois derrière les oreilles et 15 fois de travers (un côté à l'avant de l'oreille et de l'autre côté à l'arrière).</i></p> <p><i>Pour l'opérateur à l'étourdissement et l'ablation de la tête : sur 34 animaux, aucune fois conforme, 12 fois derrière ou sur les oreilles et 14 fois de travers (un côté à l'avant de l'oreille et de l'autre côté à l'arrière), 2 fois sur le cou et 4 fois sur les yeux. Constat déjà relevé avec cet opérateur fin 2014.</i></p> <p><i>Sur 57 animaux étourdis, 7 ont dû subir une application de la pince à électronarcose après leur hissage.</i></p>		
D0104	<i>Mise à mort</i>	D - Non conformité majeure
<p><i>Abattage conventionnel :</i> <i>Conforme</i></p> <p><i>Abattage rituel :</i> <i>Le sacrificateur pratique la saignée avec un geste de cisaillement. Il ne respecte pas le temps de maintien de la tête après la saignée. Il applique la zone de saignée sur l'arrière train de l'animal situé à l'avant.</i></p> <p><i>L'opérateur au hissage ne prend pas en compte les éventuelles pertes de conscience retardées : pas d'application de la pince à électronarcose au delà des 30 secondes après la saignée.</i></p>		

D0105	Mise à mort des animaux inaptes à l'abattage	Pas observé
<i>Pas de mise à mort des animaux inaptes à l'abattage lors de l'inspection.</i>		
D02	Vérification, résultats du contrôle interne, réactivité	D - Non conformité majeure
<i>Absence de contrôle interne sur les petits ruminants. Le formulaire intitulé "Efficacité de la saignée dans le cadre de l'abattage rituel" n'est pas utilisé.</i>		
D0201	Mise en œuvre du contrôle interne de l'application des MON	D - Non conformité majeure
<i>Absence de contrôle interne sur les petits ruminants. Le formulaire intitulé "Efficacité de la saignée dans le cadre de l'abattage rituel" n'est pas utilisé.</i>		
D0202	Exploitation des résultats de ce contrôle interne	D - Non conformité majeure
<i>Absence de contrôle interne.</i>		
E	Enregistrements, agréments, autorisations	A - Conforme
E01	Autorisation de déroger à l'obligation d'étourdissement avant abattage	A - Conforme
<i>Autorisation délivrée le 29 juin 2012.</i>		
F	Plan de maîtrise sanitaire	A - Conforme
F01	Descriptif des activités concernant les animaux vivants	A - Conforme
<i>Les MON ne sont pas rédigés mais des instructions figurent dans les fiches de poste</i>		
F02	Plan de formation du personnel	A - Conforme
<i>Plan de formation à vérifier lors de la prochaine inspection. Les certificats de compétence sont à jour.</i>		
F0201	Plan de formation relatif à la protection animale opérateur/RPA	Pas observé
<i>Plan de formation à vérifier lors de la prochaine inspection.</i>		
F0202	Certificats de compétence opérateur/RPA	A - Conforme
<i>Les certificats de compétence sont à jour.</i>		
G	Modes opératoires normalisés relatifs à la protection animale (MON)	D - Non conformité majeure
<i>Les MON n'ont pas été transmis au service d'inspection</i>		
G01	MON relatif à réception et attente des animaux et à l'organisation des abattages	D - Non conformité majeure
<i>Les MON n'ont pas été transmis au service d'inspection</i>		
G02	MON relatif aux manipulations	D - Non conformité majeure
<i>Les MON n'ont pas été transmis au service d'inspection</i>		
G03	MON relatif à l'immobilisation	D - Non conformité majeure
<i>Les MON n'ont pas été transmis au service d'inspection</i>		
G04	MON relatif à l'étourdissement et au contrôle de son efficacité	D - Non conformité majeure
<i>Les MON n'ont pas été transmis au service d'inspection</i>		
G05	MON relatif à la mise à mort	D - Non conformité majeure
<i>Les MON n'ont pas été transmis au service d'inspection</i>		
G06	MON relatif à la gestion des animaux à problèmes	D - Non conformité majeure
<i>Les MON n'ont pas été transmis au service d'inspection</i>		

Évaluation de l'inspection : D - Non conformité majeure

Commentaire : La mise à mort des petits ruminants, que ce soit en abattage conventionnel ou en abattage rituel, n'est pas conforme à la réglementation en vigueur.
Absence de rédaction des MON.
Absence de contrôle interne.

Rappel des non-conformités par gravité décroissante

C	Personnel	D - Non conformité majeure
	<i>Voir item cidessous</i>	
C02	Connaissance des bonnes pratiques et des étapes essentielles de maîtrise de la gestion de la protection animale	D - Non conformité majeure
	<p><i>Abattage conventionnel :</i> Deux opérateurs ont procédé à l'étourdissement des animaux. En règle générale, la pince n'est pas positionnée entre les yeux et les oreilles des animaux notamment pour les chevreaux. Pour l'opérateur à l'étourdissement et au hissage : sur 23 animaux, application de la pince, 4 fois conforme, 4 fois derrière les oreilles et 15 fois de travers (un côté à l'avant de l'oreille et de l'autre côté à l'arrière). Pour l'opérateur à l'étourdissement et l'ablation de la tête : sur 34 animaux, aucune fois conforme, 12 fois derrière ou sur les oreilles et 14 fois de travers (un côté à l'avant de l'oreille et de l'autre côté à l'arrière), 2 fois sur le cou et 4 fois sur les yeux. Constat déjà relevé avec cet opérateur fin 2014.</p> <p><i>Abattage rituel :</i> Le sacrificateur pratique la saignée avec un geste de cisaillement. Il ne respecte pas le temps de maintien de la tête après la saignée. Il applique la zone de saignée sur l'arrière train de l'animal situé à l'avant. L'opérateur au hissage ne prend pas en compte les éventuelles pertes de conscience retardées : pas d'application de la pince à électronarcose au delà des 30 secondes après la saignée.</p>	
C03	Instructions spécifiques disponibles sur site	D - Non conformité majeure
	<i>Instructions disponibles dans les fiches de poste mais les MON ne sont pas rédigés.</i>	
D	Fonctionnement	D - Non conformité majeure
	<i>Voir items ci dessous</i>	
D01	Comportement du personnel et application des MON	D - Non conformité majeure
	<p><i>Abattage conventionnel :</i> Mauvais positionnement de la pince à électronarcose. Un des deux opérateurs positionne la pince sur les yeux et dans le cou.</p> <p><i>Abattage rituel :</i> Le sacrificateur pratique la saignée avec un geste de cisaillement. Il ne respecte pas le temps de maintien de la tête après la saignée.</p>	
D0103	Étourdissement	D - Non conformité majeure
	<p><i>Deux opérateurs ont procédé à l'étourdissement des animaux. En règle générale, la pince n'est pas positionnée entre les yeux et les oreilles des animaux notamment pour les chevreaux.</i> <i>Pour l'opérateur à l'étourdissement et au hissage : sur 23 animaux, application de la pince, 4 fois conforme, 4 fois derrière les oreilles et 15 fois de travers (un côté à l'avant de l'oreille et de l'autre côté à l'arrière).</i> <i>Pour l'opérateur à l'étourdissement et l'ablation de la tête : sur 34 animaux, aucune fois conforme, 12 fois derrière ou sur les oreilles et 14 fois de travers (un côté à l'avant de l'oreille et de l'autre côté à l'arrière), 2 fois sur le cou et 4 fois sur les yeux. Constat déjà</i></p>	

relevé avec cet opérateur fin 2014.

Sur 57 animaux étourdis, 7 ont dû subir une application de la pince à électronarcose après leur hissage.

D0104	Mise à mort	D - Non conformité majeure
<p>Abattage conventionnel : Conforme</p> <p>Abattage rituel : Le sacrificateur pratique la saignée avec un geste de cisaillement. Il ne respecte pas le temps de maintien de la tête après la saignée. Il applique la zone de saignée sur l'arrière train de l'animal situé à l'avant. L'opérateur au hissage ne prend pas en compte les éventuelles pertes de conscience retardées : pas d'application de la pince à électronarcose au delà des 30 secondes après la saignée.</p>		
D02	Vérification, résultats du contrôle interne, réactivité	D - Non conformité majeure
<p>Absence de contrôle interne sur les petits ruminants. Le formulaire intitulé "Efficacité de la saignée dans le cadre de l'abattage rituel" n'est pas utilisé.</p>		
D0201	Mise en œuvre du contrôle interne de l'application des MON	D - Non conformité majeure
<p>Absence de contrôle interne sur les petits ruminants. Le formulaire intitulé "Efficacité de la saignée dans le cadre de l'abattage rituel" n'est pas utilisé.</p>		
D0202	Exploitation des résultats de ce contrôle interne	D - Non conformité majeure
<p>Absence de contrôle interne.</p>		
G	Modes opératoires normalisés relatifs à la protection animale (MON)	D - Non conformité majeure
<p>Les MON n'ont pas été transmis au service d'inspection</p>		
G01	MON relatif à réception et attente des animaux et à l'organisation des abattages	D - Non conformité majeure
<p>Les MON n'ont pas été transmis au service d'inspection</p>		
G02	MON relatif aux manipulations	D - Non conformité majeure
<p>Les MON n'ont pas été transmis au service d'inspection</p>		
G03	MON relatif à l'immobilisation	D - Non conformité majeure
<p>Les MON n'ont pas été transmis au service d'inspection</p>		
G04	MON relatif à l'étourdissement et au contrôle de son efficacité	D - Non conformité majeure
<p>Les MON n'ont pas été transmis au service d'inspection</p>		
G05	MON relatif à la mise à mort	D - Non conformité majeure
<p>Les MON n'ont pas été transmis au service d'inspection</p>		
G06	MON relatif à la gestion des animaux à problèmes	D - Non conformité majeure
<p>Les MON n'ont pas été transmis au service d'inspection</p>		
A01	Environnement, abord, existence, conception, superficie, sectorisation des locaux	C - Non conformité moyenne
<p>Absence de pont et de rampes sur la zone de réception mais présence de portes de protection latérales.</p>		
A0101	Quais et zones de réception	C - Non conformité moyenne
<p>Absence de pont et de rampes mais présence de portes de protection latérales.</p>		
B	Équipements	C - Non conformité moyenne
<p>Présence des modes d'emploi, du registre des opérations d'entretien et du plan de maintenance à vérifier lors de la prochaine inspection. Absence d'enregistrement des constantes électriques délivrées.</p>		

Les paramètres électriques ne sont pas visibles par l'opérateur au moment de l'utilisation du matériel (boîtier placé derrière l'opérateur).

B01	Équipements spécifiques : animaux vivants, mise à mort, saignée	C - Non conformité moyenne
<p><i>Présence des modes d'emploi, du registre des opérations d'entretien et du plan de maintenance à vérifier lors de la prochaine inspection.</i> <i>Absence d'enregistrement des constantes électriques délivrées.</i> <i>Mauvais positionnement du boîtier par rapport à l'opérateur qui ne peut vérifier les constantes appliquées. Le boîtier est positionné derrière l'opérateur qui ne peut dès lors pas vérifier les valeurs affichées.</i></p>		
B03	Matériels d'étourdissement	C - Non conformité moyenne
<p><i>Présence des modes d'emploi, du registre des opérations d'entretien et du plan de maintenance à vérifier lors de la prochaine inspection.</i> <i>Absence d'enregistrement des constantes électriques délivrées.</i> <i>La pince d'origine a été modifiée (semble raccourcie). Elle n'est pas adaptée aux jeunes petits ruminants.</i></p>		
A	Locaux	B - Non conformité mineure
<p><i>Absence de pont et de rampes sur la zone de réception.</i></p>		
A0103	Logements pour animaux à contraintes spécifiques	B - Non conformité mineure
<p><i>Pas de case dédiée à cet usage mais mise à disposition en cas de besoin (croix rouge sur l'ardoise)</i></p>		

Signature

Inspecteur(s)

Le 10/05/2016